

Règlement Camping-Domaine La Mayette

Règles Générales

Le règlement est à respecter par toute personne se trouvant sur le camping.

La direction prendra toutes les mesures afin de maintenir l'ordre sur le camping

La direction n'est pas responsable de vol, dommage ou perte.

Les visiteurs sont tenus de se présenter à la direction. (Lire la suite)

Chacun est prié d'agir avec respect et de respecter la tranquillité de ses voisins.

Il est interdit de vendre de la nourriture ou des boissons sur le camping.

Les chiens doivent être tenus en laisse et vaccinés. (Lire la suite)

Les feux ouverts sont interdits y compris le long de l'Ourthe.

Chacun est tenu de respecter les installations communes (en particulier les installations sanitaires, l'aire de jeux et la piscine)

L'auteur de dégâts occasionnés au camping ou aux caravanes sera tenu pour civilement responsable.

La vitesse maximale autorisée sur le camping est 10 km/h. (Lire la suite)

Tailler les haies, couper des branches des arbres, uniquement avec l'accord de la direction.

Chacun gare sa voiture sur sa parcelle ou sur le parking prévu. (Lire la suite)

Toute anomalie sur le camping est à signaler à la direction.

La direction se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment.

La barrière qui donne accès au camping est fermée de 23h00-07h00, pour préserver la tranquillité du camping. (Lire la suite)

Les jeux sur l'aire de jeux sont destinés aux enfants de moins de 11 ans. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident. (Lire la suite)

Les jeunes de moins de 18 ans non accompagnés d'un parent ou d'une personne responsable d'au moins 21 ans: ne peuvent pas rester au camping. Si il le souhaite malgré tout, cela doit toujours être fait en consultation et en accord avec la direction.

On ne devrait pas abuser du Wi-Fi disponible. (Lire la suite)

Tout le monde devrait s'assurer que la direction possède vos coordonnées actuelles comme votre adresse, mais aussi un numéro de téléphone. N'oubliez pas de notifier votre changement d'adresse!

L'ambiance agréable dans le camping n'est jamais interdite, mais nous devons vous rappeler que l'ambiance agréable dans votre parcelle ne devrait pas nuire à d'autres parcelles. À titre de base, le règle du repos de nuit s'applique au camping de 23h00-08h00.

Gaz, l'eau, l'électricité

Gaz

L'usage de bonbonnes de gaz est bien entendu autorisé, néanmoins vous êtes priés de déposer vos bonbonnes vides près du dépôt sur le parking afin d'éviter les accidents.

Sont seules autorisées les bonbonnes provenant d'un distributeur agréé.

Moniteur Belge du 29-12-1999 Art. 4 §1/2/3 et Art. 2/6/8/9/10/11.

L'eau

Nous vous rappelons que pour toute fuite après le compteur d'eau, les coûts de l'eau seront pour vous ainsi que les réparations y afférentes. Si vous remarquez une fuite, avant ou après le compteur d'eau, il existe une obligation de déclaration pour chaque campeur.

L'électricité

Nous ne sommes que des intermédiaires et ne sommes donc pas responsables des problèmes sur le réseau électrique, l'installation est vérifiée et contrôlée tous les 5 ans.

Conditions de paiement

Tous les paiements doivent être satisfaits avant la date indiquée sur la facture concernée. Si ce n'est pas le cas, vous recevrez une lettre, qui sera également considérée comme une dépense. Si vous ne respectez toujours pas l'obligation de paiement, votre caravane sera retirée du camping, au détriment du locataire de la parcelle. La parcelle sera retournée à son état d'origine et sera dédouanée au frais du locataire de la parcelle. La caravane sera parkée un maximum de 90 jours dans une zone fermée. S'il n'y a toujours pas d'avis, si le solde impayé n'est toujours pas solde, la caravane sera vendue pour couvrir nos coûts. Sachant que la première lettre recommandée coûte € 35,00, enlever la caravane et remettre la parcelle à son état d'origine est de € 135,00 HTVA par heure. Le stockage de la caravane sur une zone fermée est de € 9,00 par jour.

Barrière

Pour illustrer le fonctionnement de la barrière, vous trouverez les heures ci-dessous. En cas d'urgence, il y a toujours quelqu'un qui saura ouvrir la barrière pour vous. La carte vous permet d'ouvrir la barrière pour rentrer/sortir du camping, mais la carte fonctionne pour une voiture. Il n'est pas souhaitable d'essayer de rentrer une deuxième voiture avec la même carte, de toutes manières.

Heure d'ouverture: 07h00

Heure de fermeture: 23h00

Véhicules

La vitesse maximale de 10 km/h doit être respectée par chaque conducteur. Si nous obtenons une autre note ou un message que la vitesse n'est toujours pas respectée, l'accès de cette voiture au camping sera refusé.

L'utilisation de véhicules motorisés est très populaire chez les jeunes. Nous tenons à souligner que c'est votre responsabilité (enfant/parent) et que ça reste interdit sans permis, même dans la zone du camping. Pensez scooter, quads, mais aussi les Hoover Boards (et karts).

Parking campeurs & visiteurs

Hors tous les campeurs enregistrés, les visiteurs sont bien sûr admis.

Toutes les inscriptions par caravane/parcelle concernent les personnes qui sont domiciliées à la même adresse, sinon ils sont des visiteurs. Cela signifie également que la location par parcelle couvre les personnes inscrites sous la même adresse, pas pour les visiteurs.

Un nouveau parking sera proposé où les campeurs et/ou visiteurs pourront stationner une véhicule (et/ou sur leur parcelle et/ou les autres parkings).

Tous les visiteurs doivent se présenter la direction et ne peuvent entrer dans le camping qu'après autorisation.

De toutes manières, Il n'est pas permis d'essayer de rentrer une deuxième voiture avec la même carte pour la barrière.

Si les visiteurs passent du jour au lendemain dans votre caravane, il y a des coûts qui s'y rattachent et doivent être signalés à la direction.

Immondices

Les déchets ménagers créés au camping doivent être triés.

Les différents conteneurs que nous avons sont:

PMC: boîtes métalliques en conserve, bouteilles en plastique, carton (paquets de lait)

Bulle verte: verre

Grands conteneurs: dans un sac à ordures fermé

Vous devez vous conduire décharger automatiquement vos cartons, gazon et saletés grossières au parc à conteneurs.

AIVE Hotton

Rue de Barvaux 27

6990 Hotton

Le non-respect de ces règles entraînera des sanctions financières.

L'aire de jeux

L'aire de jeux est destiné aux enfants de moins de 11 ans. Les enfants de moins de 5 ans doivent entrer dans le terrain de jeux sous la supervision d'un adulte. La direction n'assume aucune responsabilité en cas d'accident ou de dommage.

À l'aire de jeux, il y a une poubelle, vous devriez également y déposer vos déchets dedans.

La piscine

Responsabilité, les enfants et nager sans surveillance.

La direction n'est pas responsable des accidents causés par une personne y compris les utilisateurs de la piscine. Ceux-ci sont responsable de tout dommage qu'ils peuvent causer à des tiers, matériel et les locaux.

Dans tous les cas, la direction et le personnel ne sont pas responsable de la perte, du vol ou des dommages à des objets ou des vêtements.

La direction décline toute responsabilité de nager sans surveillance, même avec des bouées.

1. Les enfants de moins de 10 ans ne pourront accéder la piscine que sous la responsabilité d'un adulte majeur apte à les surveiller.
2. Pour les enfants de moins de 5 ans, l'adulte responsable sera obligatoirement dans l'eau avec l'enfant.

À la piscine, il y a une poubelle, vous devriez également y déposer vos déchets dedans.

Wi-Fi

La Wi-Fi disponible au camping est destinée à l'affichage de courriels, de petites recherches, etc. Mais certainement pas pour la diffusion de clips, vidéos et/ou des films (pas Netflix non plus!). En cas d'abus, nous couperons le périphérique Wi-Fi approprié.

Animaux

Les animaux domestiques sont autorisés, mais ils doivent être vaccinés.

La condition est: 1 grand chien OU 2 petits chiens par parcelle.

Les chiens doivent être en laisse.

Les déjections doivent être immédiatement ramassées par le propriétaire de l'animal

Aussi, n'oubliez pas que le bruit des animaux peut être considéré comme une nuisance.

Les animaux ne sont pas autorisés à la piscine et/ou à l'aire de jeux.

Vidéosurveillance

Par le biais de panneaux et du présent règlement, nous vous informons que des caméras de vidéosurveillance ont été placées au Camping-Domaine La Mayette, pour la sécurité des personnes et des biens.

Le campeur a été informé que le Camping-Domaine La Mayette est placé sous vidéosurveillance pour la sécurité des biens et des personnes.

Plus particulièrement, des caméras de vidéosurveillance ont été placées dans les lieux suivants :

- Entree (barriere)
- Réception
- Terrain de sport
- Voix de circulations

Les images enregistrées par le dispositif de vidéosurveillance seront conservées, sauf circonstances exceptionnelles, pendant une durée de 30 jours maximum et pourront être visionnées en cas d'incident par la personne en charge de la sécurité et/ou par les forces de l'ordre.

A cet égard, il est rappelé que le campeur et visiteurs peut exercer son droit d'accès aux images qui le concerneraient ou poser toute question sur le dispositif de vidéosurveillance, en s'adressant directement à la direction ou par e-mail à l'adresse suivante :

lamayette@outlook.com

Conformément la loi du 21 mars 2007 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen.

Le campeur en signant le présent règlement d'ordre intérieur donne son accord et autorise le Camping-Domaine La Mayette à utiliser son système de vidéosurveillance pour la sécurité du domaine et des personnes et de leurs biens.

Parcelles

Les parcelles couvertes par le terme 'Camping & Caravaning' doivent être conforme à la réglementation GTC.

Seul l'usage de blocs de béton peut être utilisé pour stabiliser les caravanes couvertes par le terme 'Camping & Caravaning'.

Aussi pour les parcelles qui relèvent du dénominateur 'Domaine/Chalet', aucune clôture n'est permise.

Le module situé sur le Domaine, ne peut à tout moment pas avoir plus de 20 ans.

Si vous vous demandez quel est votre dénominateur, voir la direction. Vous pouvez toujours contacter la direction pour toute question supplémentaire.

Chaque parcelle doit être entretenue régulièrement, par le (ou au nom du) locataire de la parcelle.

Chaque abri de jardin doit être identique et ne pas excéder 4 m². Pour plus d'informations, voir la direction.

Aucune annexe en 'dur' ne peut être ajoutée à une caravane, sont seul autorisés : les auvents et les toiles de tentes après consultation et accord de la direction).

Les gravillons sont interdits. Dans tous les cas il faut prendre contact avec la direction.

Les terrasses déjà installées sur les parcelles seront acceptées, s'ils sont conforme a la gestion de la Région Wallonne. À partir de 15/08/2017, tous les changements de la parcelle doivent être consultes être proposés et obtenir l' accord de la direction. Les changements doivent être effectuer par un employé de La Mayette IMMO S.S. pour éviter les installations incorrectes et non conformes.

Vente/Location Caravanes

La location de caravanes résidentielles est autorisée sous réserve de l'accord de la direction. Le propriétaire de la caravane est seul responsable de ses locations, le locataire est tenu de respecter le présent règlement et doit également s'acquitter des taxes touristiques. Le propriétaire est également responsable du transfert de clé, organisé par lui-même.

La vente de caravanes est autorisée sous certaines conditions:

- 1 Aviser la direction de l'intention de vente
- 2 Pas d'affiche « A VENDRE »
- 3 Si votre caravane a 15 ans d'âge, elle peut-être vendue mais elle ne peut pas rester sur le camping.
- 4 Dans la vente, lorsque la caravane reste au camping et après consultation avec la direction, nous exigeons un pourcentage de 10% du prix de la vente payable au le Camping La Mayette.
En cas de non-paiement de ces 10%, la caravane ne doit pas rester au camping.

Reception/Cafeteria

Les heures d'ouverture sont indiquées à la fenêtre de la réception/cafeteria. Ceux-ci sont saisonniers et peuvent changer. Pour les situations urgentes, contacter le responsable du camping au téléphone: 084 – 46 65 17 ou 0476 – 72 00 21.

Adresses et numéros de téléphone important

Dans le panneau situé à l'entrée de la cafeteria, un certain nombre d'adresses importantes et des numéros de téléphone y sont affichés. Cela comprend la police, les premiers soins, les service d'incendie, etc.

Premiers Secours

Une trousse de premiers secours est disponible à la réception pour une assistance urgente en cas d'accidents mineurs. Si vous avez besoin d'une assistance d'expert, consultez un médecin en consultation avec la réception.

Téléphone

La cellule de téléphone extérieure est disponible 24h/24h tout au long de la saison.

Responsabilité

Pour la détermination de la responsabilité, la direction doit avoir :

- 1) Une copie de votre contrat de location de la parcelle
- 2) Une copie de votre assurance WA
- 3) Une copie de votre assurance pour la Caravane (le cas échéant)
- 4) Une copie de votre carte d'identité
- 5) Une copie de ce règlement, lu, approuvé et signé.

Hotton, le ...-...-...

Parcelle

Lu et approuvé,

Direction du Camping La Mayette

Le Campeur